Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260624-BC_2026_06_N10-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 24 juin 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Gildas BERNARD - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS EXCUSÉS :

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
18 juin 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 14	**Secrétaire de séance :**
18 juin 2026	Votants : 14	Gildas BERNARD

Pass-Commerce

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-06-N10	8.4	Éric GRALL

Haut-Léon Communauté s'est engagée auprès du Conseil Régional de Bretagne dans le dispositif Pass-Commerce avec le concours ponctuel de la commune de Saint-Pol de Léon pour les commerces implantés sur cette commune.

Les membres du Pôle proposent de réserver une suite favorable aux dossiers suivants :

- **SARL L'atelier de Steph**, garage automobile à Plougoulm ;
- **SARL La Petite Folie**, Restaurant à Saint Pol de Léon ;
- **SARL Optique SAILLOUR**, magasin d'optique à Saint Pol de Léon ;
- **SAS Hôtel de la Mairie** à St Pol de Léon ;
- **SARL Du B'Ty Flo**, boulangerie-pâtisserie Le Fournil de Plougoulm à Plougoulm ;
- **SAS Vilzar,** restaurant Le Local à Roscoff
- **SAS Ker Glenn,** fabrication de couteaux à Plouescat
- **SCI AMA-ALJ Informatique),** dépannage et maintenance informatique à Plougoulm
- **SARL Manger Bio,** restaurant Brasserie de la gare à Saint Pol de Léon.

Après avoir pris connaissance des éléments ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, réserve une suite favorable à la proposition des membres du Pôle pour l'octroi des Pass « Commerce et Artisanat ».

Présents	**14**
Pouvoirs	**0**
Votants	**14**
Pour	**14**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD